

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique MAGIC

de la société JT AGRO Ltd
enregistrée sous le n°2020-2757

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom NAIROBI.

Porté le dix-septième jour de mars de l'an deux mille dix-neuf
à la direction des autorisations
de mise sur le marché

Magie-Chimie de GUEMIN

Informations générales sur le produit

Noms du produit	MAGIC NAIROBI
Type de produit	Générique
Titulaire	JT AGRO Ltd 1 Bell Street, Maidenhead, Berkshire, SL6 1BU, Royaume-Uni
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	500 g/L - fluazinamide
Numéro d'intrant	023-2018.01
Numéro d'AMM	2200393
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

29 OCT. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN